

Contrats aidés : « Nous sommes dans l'impasse »

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE | vendredi 25 août 2017

614 mots



Dans les écoles, les employés en contrats aidés s'occupent par exemple de la cantine, du ménage, de la garderie ou encore des Temps d'activités périscolaires. - Crédit Archives Ouest-France

Le gouvernement veut mettre un frein aux contrats uniques d'insertion. Mairies, écoles ou associations les utilisent. Ils craignent leur arrêt « brutal », à quelques jours de la rentrée.

La polémique

La ministre du Travail Muriel Pénicaud, appuyée par la Cour des comptes, les juge « coûteux et inefficaces dans la lutte contre le chômage ». C'est pourquoi elle veut mettre un frein aux contrats uniques d'insertion (CUI), ou emplois d'avenir. Ces derniers concernent des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi, comme des jeunes sans qualification ou des chômeurs de longue durée.

« S'adapter au rythme des collectivités »

Les employeurs reçoivent des aides de l'État pour faciliter leur recrutement. Le syndicat scolaire de l'Elle, qui regroupe les communes de Couvains, Saint-Clair-sur-l'Elle, Saint-Jean-de-Savigny et Villiers-Fossard, compte « sept agents en CDI, dont six qui ont bénéficié de ces contrats », annonce son président, Guillaume Rauline, également maire de Villiers-Fossard.

« Cette année, nous devons avoir neuf contrats aidés. Nous avons voté notre budget début 2017 en les incluant. » Ces contrats de 21 heures par semaine sont destinés à la garderie, à la cantine, au ménage et aux Temps d'activités périscolaires (Tap) dans l'école gérée par le syndicat, à Saint-Clair-sur-l'Elle, qui compte 260 enfants. « Fin juin, nous nous sommes mis d'accord pour le maintien de la semaine de quatre jours et demi. Nous avons fait nos recrutements. »

Mais début juillet, la demande auprès de la Mission locale et de Pôle emploi est « bloquée » dans l'attente d'une circulaire ministérielle. « Que l'on resserre les critères d'attribution, d'accord, conçoit Guillaume Rauline. Mais qu'on ne décide pas de l'arrêt de ces contrats en août ! Il faut s'adapter au rythme des collectivités. Nous sommes aujourd'hui dans l'impasse. Je reste optimiste et espère que le gouvernement va revenir en arrière. »

Le président du syndicat scolaire de l'Elle annonce sur Facebook que l'école n'ouvrira pas lundi 4 septembre. L'accueil sera assuré « pour ce qui sera peut-être une grande récréation ou un pique-nique revendicatif avec les parents, sauf si, d'ici là, la sagesse prévalait ». Dans une lettre au Premier ministre Édouard Philippe, le sénateur de la Manche Jean Bizet (LR) considère que « la suppression brutale » des contrats aidés « sans concertation, à la veille de la rentrée, est une rupture de confiance inacceptable ».

L'association des maires de France a adressé un courrier, mardi 8 août, à la ministre du Travail, lui faisant part d'une « inquiétude croissante des élus locaux quant aux impacts négatifs pour la gestion quotidienne des services publics. [...] Les collectivités ne sont pas en mesure de transformer budgétairement, dans des délais aussi courts, ces contrats aidés en CDD. »

Bruno Anquetil, directeur de l'association Tri-Tout Solidaire à Agneaux, déclare : « Nous avons trois salariés en contrats aidés sur trente en tout. Cela posera problème quant à leur

renouvellement. Je crains encore plus pour les associations culturelles. Cela pourrait générer moins d'accès à la culture. »

Adeline BERTIN.